

L'échangeur

La lettre de l'Association du Camp de César

N° 11 mars 2011

Editorial

Protéger l'horticulture gemmoise contre la rocade sud

Connaissez-vous les ZAP ? La Loi d'Orientation Agricole de 1999 a prévu ces « Zones Agricoles Protégées » pour préserver les espaces agricoles proches des villes. Il en existe un certain nombre en France. Le plus proche de la région angevine concerne le territoire viticole de Montlouis. La ZAP est une servitude d'utilité publique qui s'impose au Plans Locaux d'Urbanisme. L'initiative de sa création revient aux communes ou groupements de communes. Le Préfet l'autorise (ou non). Le diagnostic du secteur concerné est confié à la Chambre d'agriculture et à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

La municipalité de Sainte Gemmes-sur-Loire a fait part à plusieurs reprises de son extrême réserve sur le projet de rocade. L'association du Camp de César lui a demandé officiellement de créer une Zone Agricole Protégée sur la commune. Cette initiative serait précieuse pour protéger le triangle vert horticole de Sainte Gemmes-sur-Loire. Le premier secteur horticole français s'étend sur 50 ha de serres et représente 500 emplois et 1 500 saisonniers. La rocade sud supprimerait des entreprises horticoles, des emplois qualifiés et pérennes, non délocalisables, au cœur de Végépolys.

Ce classement en ZAP serait, en outre, la suite logique de la signature de plusieurs chartes créées pour préserver les zones agricoles viables, maîtriser l'étalement urbain, lutter contre le mitage. Le 30 juin 2008, la Chambre d'agriculture, les collectivités locales et l'Etat ont signé la charte « Agriculture et urbanisme ». En 2009, Angers Loire métropole et la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire se sont engagées par convention à réduire de moitié la consommation de terres agricoles dans les dix prochaines années. Le 26 mars 2010, l'agglomération a signé la charte de l'association Terres en villes.

La charte foncière d'Angers Loire métropole prévoit elle-même : « *La concurrence entre demande de terrains à bâtir et établissement d'une zone de protection végétale d'avenir est telle que la priorité doit aller vers la pérennisation des activités en place, particulièrement sur la zone horticole de Sainte Gemmes-sur-Loire-Les Ponts-de-Cé....., sous réserve de l'implantation de la liaison routière* ». C'est juste le détail.....

Joseph Leroyer
Président de l'association du Camp de César

**L'hypothèse d'une rocade sud reste inscrite en pointillé dans le SCOT !
Participez à l'enquête publique, dites non à la rocade sud !
Tous les arguments dans ce numéro de L'Echangeur.**

www.campdecesar.org

E-mail : camp-de-cesar@orange.fr Tel : 06 83 82 86 81
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement

Un mois pour participer à l'enquête publique du SCOT !

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays d'Angers va fixer les orientations majeures de ce territoire pour les dix ans à venir. Il ne se prononce pas vraiment pour ou contre la rocade sud. Il en laisse la possibilité dans ses documents graphiques et renvoie à Angers Loire métropole la décision de lancer ou non le projet.

Il reste que tout opposant à la rocade sud doit faire savoir pourquoi il n'est pas d'accord, lors de l'enquête publique du SCOT qui va bientôt avoir lieu.

Calendrier :

1. Du 28 mars au 29 avril : enquête publique

Les documents du SCOT que vous pourrez consulter sont : le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le document d'orientations générales avec ses documents graphiques, les avis des membres du Syndicat Mixte de la Région Angevine et les Personnes Publiques Associées ou Consultées. Des registres d'enquête vous permettront de rédiger vos observations, d'exprimer vos arguments contre le projet de rocade sud, de faire des contre-propositions.

Tous ces documents sont disponibles au siège de l'Agglo, 83 rue du Mail à Angers et dans toutes les mairies concernées par le SCOT, dont celles d'Angers, Sainte Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé aux heures d'ouverture habituelles.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site du SCOT : www.scot-regionangevine.fr

Vous pouvez demander à rencontrer un des commissaires-enquêteurs.

Ils seront notamment présents au siège de l'Agglo, le jeudi 31 mars de 14 heures 30 à 17 heures 30 et à la mairie d'Angers, le vendredi 29 avril de 9 heures 30 à 12 heures 30.

2. Début juin : rapport de la Commission d'enquête

Les commissaires-enquêteurs rédigeront un rapport sur les observations du public dont ses suggestions et contre-propositions. Ils donneront leurs conclusions.

3. Juin – début juillet : réunion du Syndicat mixte de la région angevine

Les élus vont étudier les suites à donner aux remarques issues de l'enquête publique (et aux avis des personnes publiques associées comme le Camp de César)

4. Été : mise au point du dossier d'approbation par les services

5. Septembre/Octobre : approbation du SCOT

6. Octobre-Novembre : tirages du document et formalités de publicité

La poursuite de notre combat contre la rocade sud a un coût.

Pour être plus forts, soyons encore plus nombreux

Si vous n'êtes pas adhérent et que vous souhaitez le devenir, faites-nous retour de ce bulletin d'adhésion dûment complété.

Association du Camp de César

Chez Joseph LEROYER, Chemin de la Chauvelaie, 49130 SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

Nom / Prénom.....

Adresse.....

Tel : E-Mail :

Souhaite (ré)adhérer à l'Association du Camp de César

Je joins le montant de ma cotisation pour l'année 2011 : 12 € par adhérent; 24 € pour un couple.

Cotisation de soutien à partir de 15 € par adhérent

Signature :

Les 10 arguments contre la rocade sud

Dans le SCOT, le développement durable et les transports en commun sont des principes majeurs. Mais toutes les conclusions n'en ont pas été tirées : ce projet n'exclut pas une rocade sud.

Son impact sur le territoire, son caractère irréversible, l'ampleur des moyens financiers à y consacrer justifient une réflexion de fonds. Celle-ci s'est bornée pour l'instant à proclamer qu'il fallait un bouclage complet de la ville d'Angers par un anneau de rocade. Sans attendre le résultat des études en cours, menées pour le compte de l'agglomération. Confirmation dans le bilan à mi-mandat de la municipalité d'Angers, diffusé en juin 2010 auprès de la population : la réalisation d'une rocade sud est présentée comme un fait acquis, déjà « dans les tuyaux ».

Voici les arguments, et ils ne manquent pas, pour qu'aucun projet de rocade sud ne soit inscrit dans le SCOT du Pays d'Angers, en totale contradiction avec plusieurs de ses objectifs fondamentaux tels qu'ils sont énumérés dans le Document d'Orientations Générales (DOG), parties 02, 04, et 05.

02. Favoriser le rayonnement et le développement économique

02. 2. Favoriser le développement de l'emploi

Argument 1 : favoriser l'emploi et la création de richesse

Cet impératif passe par la défense et la promotion du pôle végétal « Vegepolys ». Le "projet d'agglomération" veut conserver des espaces de production agricole. Le triangle vert de Sainte Gemmes-sur-Loire, premier secteur horticole français, est concerné au premier chef.

Pour le Document d'Orientations Générales (DOG) du SCOT, « le développement souhaité de la filière d'excellence du Végétal amène également à protéger spécifiquement certains espaces pour la production végétale spécialisée. L'analyse des ressources foncières, en eau et en énergie, de l'accessibilité, la proximité de main d'œuvre et de la synergie entre professionnels a permis d'identifier des secteurs d'enjeu dans la Charte foncière de l'Anjou signée entre professionnels et collectivités. Les documents d'urbanisme maintiendront en zonage agricole adaptés les espaces à l'est et au sud de l'agglomération identifiés dans la carte de synthèse et les plans de référence ».

En contradiction totale avec cette déclaration de protection, la rocade sud supprimerait des entreprises (dont la présence sur Sainte Gemmes-sur-Loire de Minier, 1^{ère} société horticole de France) et des emplois souvent peu qualifiés occupés par des personnes résidant sur le sud d'Angers (La Roseraie...). Ces emplois permanents sont en outre peu menacés par des délocalisations, ou fermetures contrairement aux emplois industriels.

04. Articuler les déplacements et le développement

04.3. Renforcer la desserte en transports collectifs

Argument 2 : rocade sud contre développement des transports en commun

L'association du Camp de César est très favorable à différentes initiatives en faveur du développement des transports en commun sur lesquelles l'effort doit être concentré.

Le projet de rocade Sud a été abordé le 10 novembre 2010 au Conseil de l'agglomération. Les débats sont apparus comme un véritable plébiscite en faveur des transports en commun. La première ligne de tramway entrera en service en juin 2011 sur 12 km entre Avrillé et le sud d'Angers. Le principe de prolonger cette ligne vers la Clinique de l'Anjou et le Centre Pierre Cointreau a été adopté en mai 2010 par les élus. La seconde ligne de tramway sera inscrite dans le SCOT. Son tracé réunira Beaucouzé au parc des Expositions d'Angers sur une longueur de 16,3 km. La réalisation est programmée à l'horizon 2020. Le première ligne a coûté 320 millions d'euros HT, le coût de la seconde ligne est estimé à 350 millions d'euros.

L'offre complète de transports en commun dans l'agglomération pourrait s'appuyer également sur des lignes de bus super rapides (bus way) en site propre, à l'ouest vers le Lac de Maine et à l'est vers Saint-Barthélemy d'Anjou, Trélazé, les Ponts-de-Cé et Mûrs-Erigné. L'étoile ferroviaire sera exploitée à l'échelle des déplacements de l'aire urbaine avec la réouverture en 2013 de la gare de Trélazé. Coût d'investissement : 4 millions d'euros.

Le Conseil de Développement a aussi proposé la création de voies réservées pour les bus sur la D 761 venant de Brissac. Ceci permettrait une circulation fluide de ces transports en commun, actuellement englués dans les embouteillages aux heures de pointe. Les personnes travaillant sur Angers seraient donc enclines à laisser leur automobile vers Brissac et emprunter des bus rapides.

La réflexion sur les transports collectifs devrait être étendue progressivement à un périmètre des transports urbains (PTU) qui comprendrait 89 communes et non pas 30 comme actuellement pour répondre aux besoins de déplacements domicile-lieu de travail. Cela permettrait aussi de recourir davantage au développement du réseau de transports non-urbain.

Argument 3 : ne pas faire la rocade pour économiser 200 millions d'euros d'argent public

L'association du Camp de César rappelle combien l'argent manque à l'appel pour la seconde ligne de tramway. L'abandon du projet de rocade sud lèverait une hypothèque extraordinaire sur les finances publiques. Les difficultés financières des collectivités concernées ne sont pas passagères, mais s'inscrivent dans le contexte encore récent, mais durable, des difficultés budgétaires des collectivités locales.

La Ville d'Angers court plusieurs grands projets à la fois : une deuxième ligne de tramway, la reconquête des rives de la Maine et une rocade sud. Le Plan de Déplacement Urbain d'Angers stipule d'ailleurs qu'un anneau complet de rocades (avec une rocade sud) est indissociable des deux lignes de tramway réalisées.

Il faudra que la Ville fasse des choix et renoncer à la seconde ligne de tramway semble tout à fait irréaliste. L'enveloppe de 200 millions d'euros prévue pour la réalisation de la rocade sud serait mieux utilisée pour financer cette ligne.

Les finances d'Angers Loire métropole ne sont pas au mieux. Une augmentation des impôts ménage de l'ordre de 8 % est prévue cette année. Les ressources d'Angers Loire métropole diminuent, ses charges augmentent. L'Etat se désengage. « *La dette va exploser* » assurait André Despagne, son trésorier le 11 février 2011 : plus de 374 millions d'euros fin 2010. L'agglomération devrait décider de prélever 10 millions d'euros de plus en impôts ménages, soit une augmentation des taux de fiscalité de 7,5 à 8 %. » Mais il faudrait une hausse de 20% pour trouver les 25 millions de recettes nécessaires.

Quant aux finances du Conseil général de Maine-et-Loire, elles sont préoccupantes. Rappelons que 50 % du coût d'une rocade sud seraient à sa charge, en vertu d'un accord Département et Angers Loire métropole.

Argument 4 : éviter la mise en place « d'un aspirateur à voitures »

Le projet de rocade sud entraînerait aussi une concurrence redoutable pour les transports en commun au sud de l'agglomération.

Réduire le trafic automobile ne doit pas passer par de nouveaux aménagements routiers, afin de libérer le centre-ville. Seulement 5% du trafic de l'agglomération d'Angers sont constitués par un trafic de transit et ils sont assurés par l'A11 en plus de la rocade est.

L'augmentation de l'offre de voirie conduirait à une hausse de l'usage de la voiture. Des capacités routières nouvelles risquent d'entraîner une croissance importante des trafics en véhicule personnel vers le centre-ville. Les automobilistes seraient invités à tourner autour de la ville dans les deux sens tout en ayant accès au centre-ville par les différents échangeurs prévus et les voies radiales existantes. La désaffection pour les transports collectifs serait encore plus forte.

www.campdecesar.org

E-mail : camp-de-cesar@orange.fr Tel : 06 83 82 86 81
ASSOCIATION DU CAMP DE CÉSAR
pour la protection de l'environnement

Argument 5 : ne pas déplacer les problèmes

Les riverains des boulevard sud d'Angers et de l'artère centrale des Ponts-de-Cé sont favorables à la réalisation d'une rocade sud. Il existe des difficultés de circulation, brandis pour justifier la création d'une rocade sud. Mais elles concernent essentiellement les heures de pointe du matin et du soir. Aucune étude ne dit quels sont les trajets des voitures qui empruntent ces boulevards et traversent Les Ponts-de-Cé. Les automobilistes qui traversent Les Ponts-de-Cé d'Est en Ouest auraient-ils envie d'emprunter une rocade sud qui les emmènera depuis la clinique de l'Anjou au pont de l'Atlantique à l'entrée des voies sur berges alors que leur destination est Bouchemaine ou Beaucouzé ?

Au lieu de réduire le trafic automobile de l'agglomération (qui ne comporte que 5 % de transit et 95 % de trafic local), la rocade sud déplacerait les nuisances et l'encombrement automobiles du centre-ville vers les quartiers ou communes périphériques. Elle ne diminuerait pas la circulation automobile et aurait un impact négatif sur le transport en commun, ce qui est contraire à l'objectif de la loi sur l'air.

Une rocade sud aurait d'ailleurs peu d'impact sur les boulevards sud. Selon le directeur des grands projets routiers au Conseil général, la circulation sur les boulevards sud passerait de 16 700 passages/jour (chiffre 2002) à 17 700 passages/jour en 2015 en cas de rocade sud. L'évolution serait du même ordre pour les voies sur berges ; 43 950 passages en 2002 et... 45 050 en 2015 avec une rocade sud. Tout cela pour ça...

Rien n'interdit (les budgets seront plus modestes) d'intervenir sur les boulevards en question. La suppression de feux au profit de ronds-points fluidifierait la circulation et ferait diminuer la pollution liée aux arrêts-démarrages des véhicules. Un très bel et très récent exemple est fourni par la partie haute du boulevard d'Arbrissel. Sa réduction à la moitié de sa capacité (1X1 voie) pour cohabiter avec le tramway n'a en rien diminué l'aisance de la circulation car les feux ont été remplacés par des ronds-points. Plutôt que de penser « à l'ancienne » à une grosse infrastructure ruineuse qui serait LA solution, l'heure est venue de penser à la combinaison de différentes solutions (organisation, aménagements...), plus efficaces, moins coûteuses... et plus pédagogiques.

Argument 6 : accompagner les changements de comportements

Une rocade demain... Pour quelles voitures après-demain ? Nous vivons à terme dans un environnement durable de pétrole cher. Dès 2020-2025, l'augmentation de la demande ne pourrait pas être satisfaite. Pour un certain nombre de spécialistes, ce moment serait beaucoup plus proche **que nous le pensons**. Il faudra réduire fortement la consommation. Un véritable scénario de rupture **qui interviendrait dès...demain**.

Le Conseil général et Angers Loire métropole donnent l'impression d'apporter leur contribution pour l'éviter. Ils ont lancé une démarche PDE (Plan de déplacements d'entreprises). Le Conseil général (1 500 salariés) a créé sa centrale de covoiturage. Les deux collectivités sont partenaires des Co-mobiles qui visent à accroître la sécurité, préserver l'environnement... et générer des économies destinées à sensibiliser les 700 employeurs de plus de 50 salariés de Maine-et-Loire.

Il faut donc donner leur chance aux nouvelles mobilités :

- ✦ covoiturage (un trajet pour différentes personnes). Il existe sur l'agglo de Nantes.
- ✦ autopartage (une voiture pour différents trajets)
- ✦ vélo en libre-service (bicloo à Nantes)
- ✦ Voiture des autres (familles, amis, voisins)

Nantes, toujours, a mis en place www.infocirculation.fr pour accéder à la cartographie du trafic en direct, s'inscrire aux SMS d'alertes en cas d'incidents sur le réseau routier ou trouver des covoitureurs pour les trajets quotidiens. Des panneaux à messages variables (PMV), disposés à des endroits « stratégiques », diffusent des informations sur les difficultés de circulation attendues ou imprévues, permettant aux automobilistes de changer de parcours ou de mode de déplacement, en suivant les conseils et recommandations. Pourquoi pas sur Angers qui se pose si souvent en rivale de Nantes et **emprunterait la « voie nantaise » ?**

Le développement de la voiture électrique devrait aussi s'accompagner de nouvelles technologies pour faciliter les conditions de circulation.

05. Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie

05.4. Préserver les ressources et maîtriser les nuisances

Argument 7 : préserver le capital foncier, naturel et agricole

La création d'une rocade sud qui consommerait 67 ha est en totale incohérence avec la volonté de réduire la consommation foncière.

« Le sol constitue une ressource essentielle pour l'agriculture et la diversité. L'objectif est de préserver les espaces naturels et agricoles. La réalisation de cet objectif sera évaluée via des indicateurs spécifiques intégrés au dispositif de suivi du SCOT »

L'urbanisation « mange » les terres agricoles en Pays de la Loire. L'aire urbaine d'Angers (89 communes) a consommé 1 650 ha depuis l'année 2000, soit à peu près l'équivalent d'une commune rurale ou, chaque année, l'équivalent de trois exploitations agricoles ou presque 400 terrains de football. Or ce sont les terrains plats, donc les meilleures terres qui disparaissent. Angers Loire métropole doit tenir ses engagements en la matière. Le 26 mars 2010, Angers Loire métropole a signé la charte de l'association Terres en ville. Il s'agit de favoriser le dialogue entre agriculteurs et collectivités territoriales pour concilier le développement des villes et la préservation de l'agriculture périurbaine. En 2009, elle avait déjà signé avec la Chambre d'Agriculture une convention pour réduire de moitié la consommation de terres agricoles dans les 10 prochaines années. Rappel : la rocade sud couvrirait 67 ha à elle toute seule.

Le projet de saignée dans notre capital historique, foncier, naturel et agricole

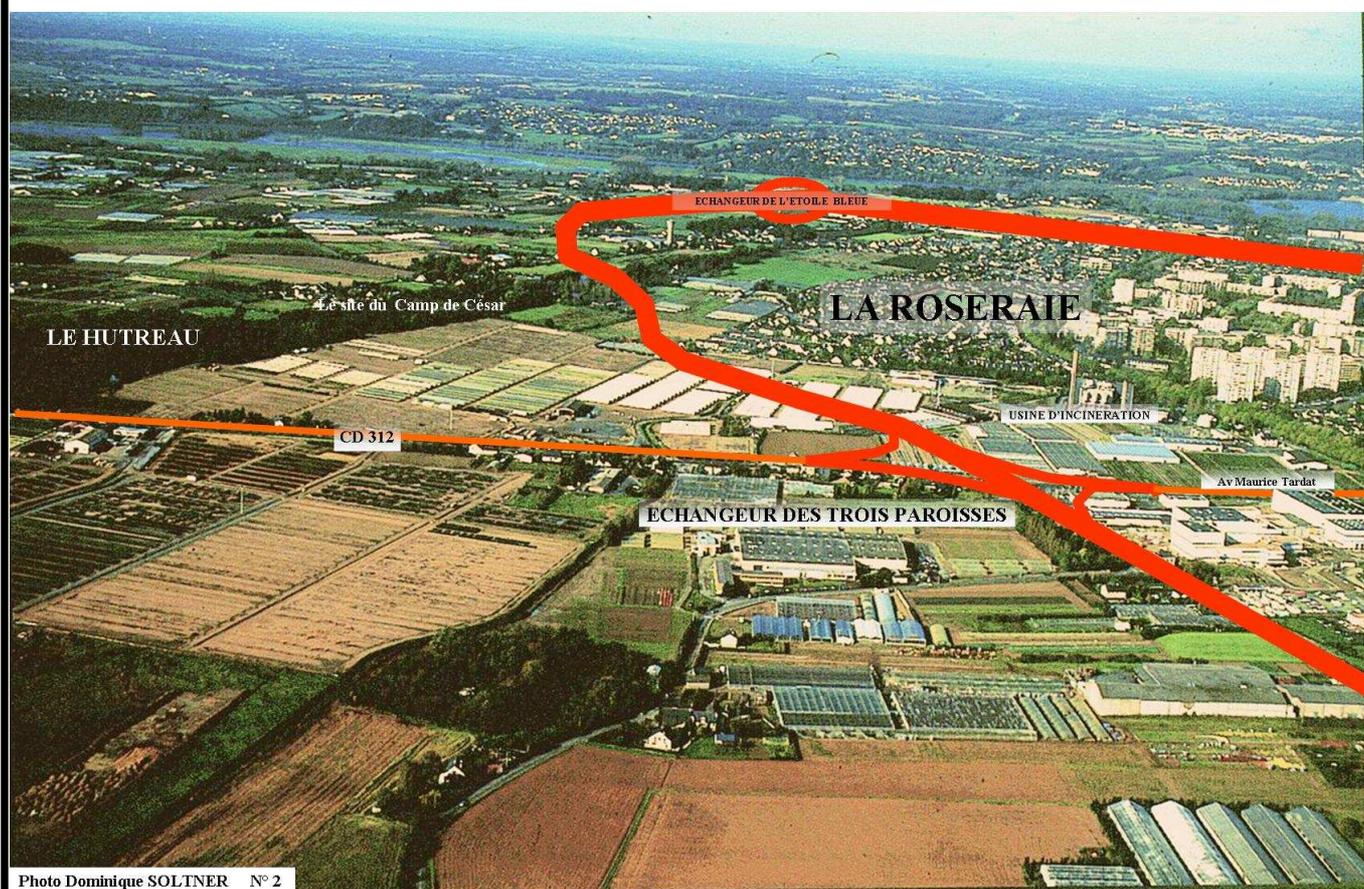


Photo Dominique SOLTNER N° 2

Tracé approximatif du projet de rocade

Attention : Le schéma de l'échangeur n'est que supposition, aucun document n'étant disponible à la direction des routes

Argument 8 : valoriser l'environnement et le cadre de vie

Le SCOT doit inventer un sud de l'agglomération « proche et durable ». Il doit protéger le patrimoine et les paysages. Il doit minimiser l'exposition des populations aux risques de pollution atmosphérique et sonore. S'il autorise la saignée de la rocade sud et détruit le « poumon vert » de l'agglomération angevine, le SCOT se discrédite totalement. Il signe la fin d'un patrimoine historique et géographique commun à l'ensemble de l'agglomération angevine et unique (à l'image de l'Entre Deux Mers dans le Bordelais).

Le nord des communes des Ponts-de-Cé et de Sainte Gemmes-sur-Loire constitue un espace où peuvent se conjuguer les activités horticoles, une agriculture périurbaine offrant des services de proximité aux habitants avec d'autres activités et un habitat de qualité. Il est possible d'imaginer un espace de haute qualité environnementale à proximité immédiate du terminus sud de la première ligne de tramway, faisant le pendant du quartier des Capucins au nord où un « éco-quartier » de 5 000 logements, conçus pour accueillir 20 000 habitants, devrait voir le jour.

Ce projet routier serait, en effet, un obstacle au développement harmonieux de l'urbanisation future et prévisible au sud d'Angers, aux lieux-dits Douzillé, Trois Paroisses, Guinefolle. Cette « dent creuse » dans le tissu urbain devrait être logiquement urbanisée à terme. Ce ne serait pas compatible au regard de l'espace disponible et des largeurs affectées par le bruit de la route envisagée.

Argument 9 : enrayer une menace sur les paysages et le patrimoine

Le « Plan de paysage d'Angers », établi en 2000 en préalable à la révision du POS, préconise comme orientation pour le sud-est de l'agglomération d'Angers la mise en valeur du patrimoine géographique (rocher de la Baumette, chemin du Hutreau, chemin des Trois Paroisses) associé au patrimoine architectural et culturel. Cela permettrait de créer « une limite naturelle et forte ». Il s'agit « de créer un parc linéaire le long de la crête de Frémur et du chemin des Trois Paroisses pour former une limite naturelle et forte pour le Sud-Est de l'agglomération angevine » (p 228).

Le Plan observe que le projet de rocade sud couperait en diagonale le site archéologique du Camp de César (un talus et un fossé artificiel qui se remarquent encore entre le Hutreau et Frémur, au lieu-dit « Camp de César » sur 700 m de long) et la longue crête arborée de Frémur. la butte de Frémur, Il s'agit d'éléments très forts du paysage, entre Angers et Sainte-Gemmes-sur-Loire, décrits dans l'étude paysagère. « *Ou arrêtera-t-on l'extension urbaine passée la limite naturelle de la crête jusqu'à la confluence ?.... Il faut préserver de toute urbanisation les espaces entre les lotissements de la Roseraie et la crête de Frémur... revaloriser ces limites d'urbanisation avec l'espace ouvert en recréant des haies bocagères, murets ou haies végétales...* ».

De la même façon, l'étude met en avant le « caractère campagnard du chemin des Trois Paroisses...qui amorce les paysages horticoles des Ponts-de-Cé...Il reste de nombreux monuments ou bâtiments architecturalement intéressants : le château d'Orgemont, le Prieuré de Saint Augustin, le couvent des Servantes des Pauvres et on accède finalement à la partie aménagée en parc du site ardoisier de Trélazé ». Cette limite entre ville et campagne « pourrait totalement disparaître avec la poussée urbaine d'Angers, mais surtout le passage de la rocade sud ».

Celui-ci enserrerait au plus près l'habitat qui comporte des constructions classées (château d'Orgemont, Château-briand), inscrites à l'inventaire de la ville (manoir de Bois-Brillouse) ou remarquables (château du Frémureau, château du Hutreau dont le parc ouvert au public accueille un centre de loisir important). Le tracé serait à proximité immédiate des zones à urbaniser créées par le PLU (Château d'Orgemont, Les Aupannes, Champ de l'Aire, Châteaubriand, La Croix Verte).

Glossaire :

DOG : Document d'Orientations Générales
 PADD : *Projet d'Aménagement et de Développement Durable*
 PLU :: Plan Local d'Urbanisme (ex POS : Plan d'Occupation des Sols)
 PDU : Plan de Déplacements Urbains
 SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
 ZAP : Zone Agricole Protégée
 ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

Argument 10 : ne pas créer encore plus de pollution atmosphérique et sonore.

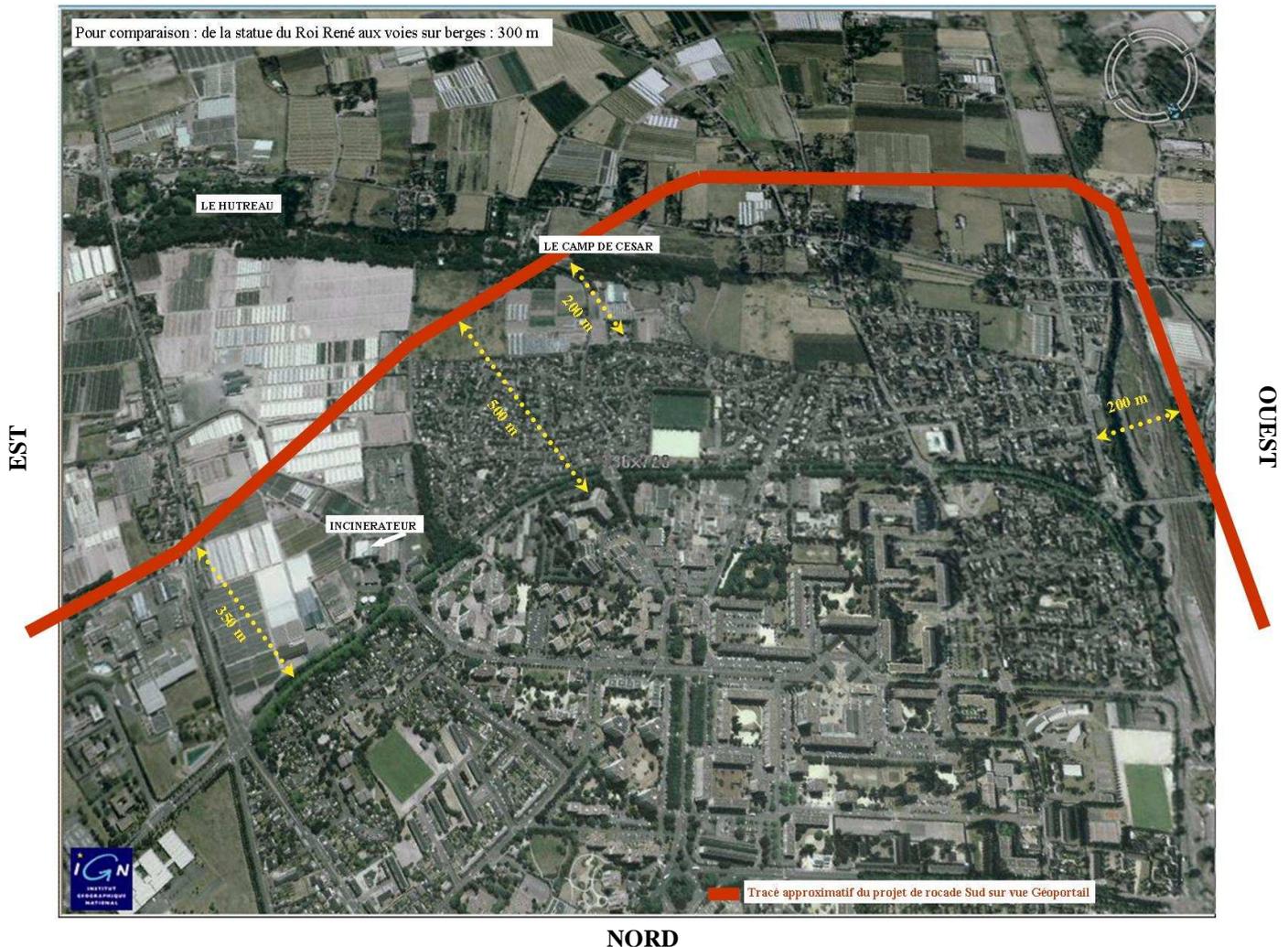
Les élus de l'agglomération d'Angers ont décidé le départ de l'usine d'incinération implantée à La Roseraie car source de nuisances pour la santé humaine. Alors que la pollution d'origine automobile est plus nocive, on envisage le passage d'une 2 X 2 voies, soumise aux vents d'Ouest, dans le voisinage immédiat de la Roseraie et, encore plus près, des 258 pavillons que la Ville d'Angers doit construire au lieu-dit « Les Aupannes », près de Frémur.

En matière de qualité de l'air et dans l'état actuel des types d'énergie installées sur les véhicules, le SCOT doit définir a minima des objectifs chiffrés de réduction des principaux polluants et viser les orientations du Plan Climat Energie Territorial. Celui-ci a été lancé par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers en octobre 2009. Son objectif est de réduire de 20 % en dix ans les émissions locales de gaz à effet de serre. D'autant que le bilan carbone de l'agglomération est « médiocre », égal à 32 tonnes équivalents CO₂ par habitant contre 19 à Paris.

La rocade sud aurait forcément des impacts directs sur l'environnement et la qualité de vie des habitants (et de la Clinique de l'Anjou) générés par les nuisances sonores (bandes affectées par le bruit de 300 mètres de part et d'autre de l'infrastructure) **et atmosphériques**.

La Rocade sud, un legs empoisonné que nous ferions aux générations futures, une « tocade » qui coûterait très cher.

SUD



Vue depuis Angers: la Roseraie ceinturée par la Rocade et son emprise sur la zone horticole